

PERMANENCE AMAP BIEN ASSIS - INFOS PRATIQUES

AVANT

- La veille : pour savoir quels sont les producteurs qui viennent et quels sont les événements à annoncer (visites / dégustations / annulations / commandes / organisation des covoiturages pour les visites producteurs, renouvellement des contrats, etc.), consulter la dernière Newsletter (généralement publiée le mardi), ou encore AmapJ (rubrique Découverte/visite)
- Récupérer les clés de l'AMAP juste avant la permanence à l'adresse suivante:
 - Première option : chez Véronique Guillemain (06 88 72 57 08), 20 rue du Dr Nivet, à proximité de la permanence. Elle sera généralement présente chez elle avant la permanence
 - ~~Deuxième option : au Centre Jean Richepin~~

Centre Jean Richepin
21, rue Jean Richepin
63000 CLERMONT FERRAND
04.73.42.69.07



INSTALLATION

- Prévoir d'arriver vers 17h15 pour avoir le temps d'installer les tables (prévoir par défaut 1 table par producteur et 1 table pour l'accueil),
- L'installation peut se faire à l'extérieur ou à l'intérieur dans le local (en particulier quand il fait froid et nuit)

- Installer sur la table accueil les documents suivants (qui se trouvent dans la salle du fond, dans l'armoire bleue avec cadenas à chiffre : **nouveau code 133**):
 - le trieur qui contient:
 - le cahier de présence et les infos à l'intérieur
 - les bulletins d'inscriptions vierges
 - l'enveloppe des bulletins remplis avec les adhésions

PENDANT LA PERMANENCE

- Cocher dans le cahier de présence à la date du jour les noms des amapiens qui se présentent
- Informer les personnes venues se renseigner. Si vous avez un doute, ne pas hésiter à interpellier les membres du collectif ou les producteurs présents. Des documents sont disponibles dans l'armoire:
 - o le livret des producteurs de l'AMAP,
 - o quelques exemplaires du livret de l'Amapien
 - o des bulletins d'adhésion,
 - o des flyers
- Préciser qu'elles peuvent s'inscrire à la Newsletter via le blog de l'Amap, même si elles n'adhèrent pas
- Leur donner un flyer et un livret de l'Amapien où figurent les coordonnées du site web (<https://amap2bienassis.wixsite.com/accueil>) sur lequel on retrouve notamment tous les contrats producteurs.
- Caractéristiques de l'AMAP :
 - o pré-commande et pré-paiement pour tous les producteurs ;
 - o rythme de venue et type de contrat différents d'un producteur à l'autre, n'hésitez pas à montrer des exemples.
 - o présenter brièvement AmapJ, en particulier les rubriques "Mes contrats", "Mes livraisons", "Découverte/visite", "Producteurs/référents" et "Mes permanences"
- Les contraintes d'engagement : face à des personnes intéressées mais qui semblent ennuyées par rapport à la notion d'engagement de durée (notamment pour le contrat maraîcher), préciser :
 - o que cet engagement symbolise les encouragements du consommateur à l'égard des producteurs qui ont osé le circuit court et que ce sont des engagements de ce type qui permettent à chacun de construire des alternatives solides et durables,
 - o qu'il y a une période d'essai d'un mois pour les nouveaux adhérents, à l'issue de laquelle il peuvent soit continuer, soit arrêter,
 - o mettre en avant également le fait qu'en cas de force majeure (déménagement, perte d'emploi ... cf contrats), l'engagement est revu et le consommateur récupère naturellement les avances effectuées correspondant aux marchandises non consommées.
- Participation à l'AMAP
 - o L'AMAP est une association tenue exclusivement par des bénévoles ;
 - o Elle est animée par un collectif de gestion constitué de 7 amapiens, il n'y a ni président ni secrétaire,
 - o Chaque amapien doit assurer 2 permanences dans l'année, dont les dates sont fixées en septembre. Possibilité d'échanger un créneau avec un autre amapien.
 - o Chaque amapien est invité à participer au fonctionnement de l'AMAP en fonction de ses envies et disponibilités :
 - aider pour la rédaction de la newsletter,
 - devenir référent d'un producteur (= l'intermédiaire entre l'AMAP et le producteur),

- tenir un stand lors d'un évènement
 - rester discuter à l'occasion d'un pot,
 - participer aux visites d'intégration de nouveaux producteurs ou de (re)découverte des producteurs de l'AMAP,
 - participer aux réunions du collectif de gestion (1 fois tous les mois, à 19h30 après la permanence)
 - etc.
- Pour les nouvelles adhésions :
 - faire remplir le bulletin d'adhésion;
 - cotisation de 10 € en espèces (l'AMAP ne prend pas les chèques ni les CB);
 - mettre l'argent et la partie du bulletin revenant à l'AMAP dans une enveloppe dédiée dans l'armoire (trieur blanc) ;
 - informer le trésorier Arnaud Lapra (06 31 78 60 85) et lui transmettre une photo du bulletin d'adhésion qui lui permettra de valider l'inscription sur AmapJ (envoi d'identifiants de connexion à l'amapien)
 - expliquer rapidement le fonctionnement d'AmapJ pour les contrats et les distributions

A LA FIN

- Aider au rangement de la salle (tables et chaises) et balayer si nécessaire,
 - Ranger les documents « accueil » dans la salle du fond, refermer le placard avec le cadenas
 - Veiller à éteindre les lumières et fermer les portes à clé (porte d'entrée et porte d'accès aux toilettes).
 - Rapporter les clés là où vous les avez prises, chez Véronique ou au Centre Jean Richepin (si l'accueil est fermée, les mettre dans la boîte aux lettres qui se trouve plus loin sur votre gauche lorsque vous êtes face à la porte d'entrée),
- Pour toutes questions/remarques, vous pouvez contacter les membres du collectif :
 - Yannick Bardotti 06 82 78 41 99
 - Fanette Chevallier 06 70 69 00 90
 - Arnaud Lapra 06 31 78 60 85

BONNE PERMANENCE !!